



LTR 191 CO

Objet : CVO 2019 déclaration obligatoire

**N° de contributeur FBF
à rappeler systématiquement :**

Cher collègue,

L'Interprofession nationale que nous représentons a pour mission de servir tous les opérateurs de la filière Forêt-Bois de l'amont forestier jusqu'à la seconde transformation du matériau bois.

Vous êtes **le représentant légal d'une commune ou d'une collectivité territoriale** et c'est à ce titre que nous vous adressons tous les éléments de déclaration 2019 de la CVO - Contribution Interprofessionnelle Obligatoire.

La contribution est une obligation légale, mais elle est aussi et surtout une formidable opportunité de participer à l'avenir de la filière à laquelle vous appartenez.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Le secteur économique forestier est constitué de nombreuses activités qui sont toutes représentées dans l'Interprofession nationale par des organisations professionnelles spécifiques et efficaces, qui identifient les domaines prioritaires qui nécessitent de la R&D, de l'innovation, de la promotion technique, etc.

La CVO collectée vient financer ces actions fléchées par les professionnels - élus et a fortiori représentatifs de leurs métiers, avec le seul objectif celui de respecter l'impartialité, la transversalité et l'équité des financements.

En 2019 nous soutiendrons :

► Recherche et développement

- Lutte contre le morcellement forestier par l'action foncière des collectivités
- Innovations organisationnelles dans le cadre des démarches territoriales forestières
- Réévaluation de la ressource de bois d'œuvre sur le territoire national
- Établissement des standards et des outils collaboratifs pour les points de rencontre des secours en forêt
- Réseau Mixte Technologique pour l'adaptation des forêts au changement climatique

► Promotion technique

- Forum Bois Construction
- Prescription du bois français dans la construction-rénovation et l'aménagement
- Palmarès national de la construction bois (qui met en avant l'origine bois français)

.../...

► **Veille économique mutualisée et Observatoire économique**

- Partenariat Public-Privé FBF-CODIFAB-quatre Ministères: statistiques économiques de la filière
- Partenariat FBF-CODIFAB-ADEME: étude prospective du bois dans la construction à horizon 2030 et 2050

► **Éducation à l'Environnement et la formation**

- Journées Internationales des Forêts
- Sensibilisation des forestiers et du grand public à la gestion durable de la forêt.

► **Communication**

- Nous allons développer entre autres des partenariats avec deux fameuses émissions du Groupe France TV sur la 5:
 - **"Silence, ça pousse!"** plus particulièrement sur l'amont forestier avec six portraits de femmes
 - **"La Maison France 5"** pour les multiples usages du bois français, avec une présence dans les territoires auprès des prescripteurs...
- Jeux Olympiques 2024 : accompagnement et structuration des circuits d'approvisionnement et des savoir-faire pour une meilleure valorisation du bois français dans les ouvrages.

Consultez notre site franceboisforet.fr, la vitrine de nos programmes.

Veillez croire, cher collègue, en mes sentiments les plus dévoués.



Michel Druilhe
Président



N.B. : France Bois Forêt est soumise aux règles du Contrôle Général Économique et Financier de l'État (CGEFI).